

LETTRE DE DEPOT DE GARANTIE

DEPOT DE GARANTIE VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT

Je, soussigné(e) ... (nom, prénoms, adresse),

déclare déposer à la SOCIETE GENERALE, en accord avec la SCI LYON JOANNES, Société civile immobilière au capital de 1 500 EUR, ayant son siège social 2 avenue Lacassagne 69003 LYON, ayant pour numéro unique d'identification 533 961 520 RCS LYON, la somme de

(en chiffres et en lettres).

Je vous demande d'ouvrir une rubrique d'un compte indisponible sans rémunération, à mon nom et d'y porter ce dépôt pour servir de garantie à l'exécution du contrat préliminaire de réservation immobilière intervenu le entre moi-même et la SCI LYON JOANNES, en application des articles L. 261.1 et suivants et R. 261.1 et suivants du Code de la Construction et de l'habitation.

Le montant de ce dépôt de garantie pourra être remis à la SCI LYON JOANNES sur instructions conjointes (ou : sur instructions de Maître Alexandre FAURE, notaire à LYON (6ème) 91 cours Lafayette, agissant comme mandataire commun) de la SCI LYON JOANNES et de moi-même.

Il me sera restitué :

1°- au cas d'exercice de ma faculté de rétractation conformément aux dispositions de l'article L. 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation, sur instructions conjointes de moi-même et de la SCI LYON JOANNES faisant état de la rétractation intervenue.

2°- conformément aux dispositions de l'article R. 261.31 du Code susvisé, après réception par votre agence des documents suivants :

- demande de remboursement adressée par moi-même à votre agence par lettre recommandée avec demande d'avis de réception,
- copie de la demande de remboursement adressée par moi sous la même forme à la SCI LYON JOANNES et avis de réception de cette dernière,
- accord écrit de la SCI LYON JOANNES, ou attestation de Maître Alexandre FAURE, Notaire précité, ou de l'architecte de l'immeuble reconnaissant l'existence de l'un des cas de restitution du dépôt de garantie énumérés à l'article R 261.31 du Code susvisé.

Je m'engage à supporter tous les frais et dépenses quelconques qui seraient engagés à raison de ce dépôt, notamment tous les frais de justice, honoraires d'avocat et autres que vous pourriez avoir à exposer si des difficultés surgissaient à propos de ce dépôt ou partie de ce dépôt.

Il est expressément entendu que la SOCIETE GENERALE étant absolument étrangère au contrat préliminaire susvisé, il ne lui appartient pas de veiller à son exécution et qu'elle se trouve déchargée de toute responsabilité à cet égard.

Fait à ...

, le

Signature du (ou des) réservataire(s)